

rique centrale, et qu'en l'absence de cette garantie d'assurance Superior Oil et les autres sociétés n'effectueront pas ces travaux.

Le gouvernement a adopté une politique d'auto-suffisance énergétique, et pour accréditer cette politique il faudrait qu'il accélère les travaux de prospection pétrolière au Canada même, au lieu d'aider les sociétés à aller prospecter à l'étranger. Le ministre prétend que ce contrat est susceptible de nous garantir pour l'avenir des approvisionnements en pétrole, pour le cas où Superior en découvrirait en République dominicaine.

Voyons d'abord qui est Superior Oil. Superior Oil Canada appartient à Superior Oil des États-Unis. C'est une filiale de société pétrolière américaine. La Superior Oil américaine appartient à McIntyre Mines, à qui appartient Falconbridge, installée dans la région de Sudbury. Comme nous ne le savons que trop, Falconbridge annonçait récemment des licenciements de personnel à cause du marasme prétendu qui règne sur le marché mondial du nickel. Il est intéressant de relever qu'à l'instar d'INCO, Falconbridge ouvre des mines de nickel dans le tiers monde, par exemple au Guatemala et en d'autres pays d'Amérique centrale, et que le pétrole est très important pour l'industrie du nickel. Je me demande si le marché qui a été conclu n'a pas d'autres visées que la simple fourniture de pétrole au Canada. Mais ce qui m'inquiète surtout, c'est l'affirmation du ministre voulant que de façon ou d'autre, nous aurons pour l'avenir une garantie de pétrole.

Il est peut-être nécessaire de donner une politique d'assurance de 25 millions de dollars à Superior Oil, mais quant à la garantie de pétrole dominicain, elle est plutôt précaire. La police d'assurance prévoit que si la Superior Oil doit interrompre ses travaux, soit parce que la République dominicaine nationalise les puits de pétrole ou retient les permis d'exportation, alors la Superior peut réclamer l'indemnisation de ses pertes grâce à cette police d'assurance. Le ministre déclare que nous aurons un approvisionnement assuré en pétrole. S'il en est certain à ce point, pourquoi est-il nécessaire de donner cette police d'assurance à la Superior pour la protéger contre toute interruption de l'approvisionnement? Il me semble y avoir là une contradiction. Et il est possible, à l'avenir, étant donné l'instabilité politique de la République dominicaine, que nous ne retirions aucun pétrole de ce pays. Le contribuable canadien aura donc ainsi perdu l'approvisionnement en pétrole de même que la prime d'assurance d'un montant de 25 millions de dollars consentie à la Superior Oil par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations.

● (2212)

Cela me semble une entreprise très risquée alors que nous avons une politique d'autarcie en pétrole. Nous devrions consacrer notre énergie et nos dollars à stimuler l'exploration ici au Canada. De plus, étant donné les activités des sociétés multinationales, en particulier l'industrie minière du nickel et la relation qui existe entre la Falconbridge et la Superior Oil, je ne pense pas que l'on doive conclure des marchés de ce genre, compte tenu de la dureté et de l'indifférence que les sociétés comme la Falconbridge et d'autres manifestent à l'égard des travailleurs de la région de Sudbury.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire m'explique pourquoi le ministre répète que cela constituera une source d'approvisionnement en pétrole assurée pour les Canadiens. L'existence même de cette police d'assurance ainsi que des

conditions qui y sont stipulées me semble indiquer que l'on doute quelque peu que l'approvisionnement en pétrole soit assuré.

[Français]

M. Bernard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, la Canadian Superior Oil Ltd., située à Calgary, en Alberta, peut à juste titre être considérée comme l'une des plus grandes sociétés d'exploration et de développement de pétrole et de gaz naturel au Canada. En 1976, la société a réalisé un ambitieux programme d'exploration et de développement, particulièrement dans la province d'Alberta. La société a connu une activité sans précédent en 1976. Elle a participé au forage et à l'achèvement de 210 puits, dont 96 au stade de la prospection, et 114 à celui de l'exploitation. Ces puits se répartissaient comme il suit: 202 en Alberta, 4 en Colombie-Britannique, 3 dans les Territoires du Nord-Ouest et 1 en Saskatchewan. La Canadian Superior Oil Ltd. a également participé au forage de 52 puits un peu partout à l'étranger.

Elle entend poursuivre son dynamique programme d'exploration au Canada ainsi qu'à travers le monde lorsque la situation économique et géologique offre des chances de succès. La société a enregistré une croissance rapide au cours des dernières années; ainsi son revenu d'exploitation est passé de 44 millions de dollars en 1972 à 147 millions en 1976. Elle a versé 32 millions de dollars en impôts en 1976, comparativement à 5 millions en 1973. Les prévisions pour 1977 dépassent amplement ces chiffres.

Depuis sa création, il y a de cela 30 ans, la Canadian Superior Oil Ltd. a marqué des progrès techniques immenses dans l'exploration et le développement des hydrocarbures. Afin de mettre pleinement à profit les talents de ses 440 travailleurs canadiens, la société a étendu ses activités à l'échelle internationale il y a quelques années. Si elle veut faire face à la concurrence dans un secteur aussi concurrentiel, la société se doit de saisir toutes les occasions d'exploitation prometteuses qui s'offrent à elle, tant au Canada qu'à l'étranger. Le caractère international de ses activités la met en contact avec des techniques d'exploration des hydrocarbures mises au point à l'étranger, et lui permet ainsi de s'assurer une certaine compétence technique pour ses programmes d'exploration au Canada. Ce point s'avère particulièrement important de nos jours, vu la difficulté de plus en plus grande que pose la localisation et l'extraction du pétrole au Canada. L'utilisation des techniques les plus perfectionnées qui existent est devenue essentielle si nous voulons seulement approcher éventuellement l'autosuffisance en matière de pétrole et de gaz au Canada.

L'accord de partage de la production qu'a signé la Canadian Superior Oil Ltd. avec la République dominicaine constitue une autre occasion pour le Canada de vendre des services géophysiques et des services de forage; et si le puits s'avère productif à l'échelle commerciale, il offrira des possibilités de vente de matériel canadien . . .

● (2217)

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le secrétaire parlementaire, mais le temps qui lui était alloué est expiré.